

Image not found or type unknown



soins suite à accident de service

Par **TIMOUN57**, le **23/09/2010** à **03:11**

Bonjour,

J'ai 53 ans ,fonctionnaire d'Etat (DDE) et j'ai eu un accident de service reconnu qui a donné lieu à 3 opérations hernie discale . Une 4e opération menace .

Le médecin traitant a prescrit une cure thermale de remise en forme du rachis lombaire pour tenter d'échapper à cette opération . La commission de réforme a validé cette option suite à expertise . L'administration ne prend pas en charge la totalité des frais à engager sans me produire de texte . Quelle est la règle en la matière et quels textes de référence.

Bien cordialement